



DLF Bruxelles-Europe **Diversité linguistique et langue française**

« On ne peut bien défendre sa langue qu'en parlant celle des autres »

Retrouvez toutes nos *Infolettres* sur le site

http://www.langue-francaise.org/Bruxelles/Bruxelles_entree.php

Infolettre N° 21

Bruxelles, le 25 avril 2010

Sommaire : I. Compte rendu de la table ronde « La langue de l'Europe, c'est la traduction ». II. La traduction à la Commission européenne 1958-2010. III. L'initiative citoyenne. IV. Les brèves. V. Bons points, mauvais points. VI. Publication.

I. Compte rendu de la table ronde du Festival des langues de Lille 2010

« La langue de l'Europe, c'est la traduction »

Traduire n'est pas trahir, mais négocier

Cette phrase, d'Umberto Eco, a été on ne peut mieux illustrée par les personnalités invitées à en débattre, samedi 20 mars 2010, au **Festival des langues de Lille** : de nombreux étudiants étaient venus s'informer sur les métiers de l'interprétariat et de la traduction



Le multilinguisme au Parlement européen

Gérard Bokanowski, directeur général de la traduction au Parlement européen de 2001 à 2007, a expliqué la genèse de la mise en place de ce qu'on appelle le multilinguisme intégral maîtrisé avec langue pivot ou langue relais. C'est le système retenu pour le Parlement européen, la seule institution au monde qui pratique le multilinguisme intégral permettant à chacun de ses membres de s'exprimer, d'écrire dans sa langue et de disposer en retour de la couverture intégrale des 22 autres langues. Le défi consiste à garantir au citoyen le droit à sa langue, qui fait partie du droit à sa culture, tout en maîtrisant les coûts de traduction. Il faut savoir qu'avec 23 langues officielles et de travail, cela fait 506 combinaisons linguistiques.

Qu'est-ce que le multilinguisme maîtrisé avec langues relais ? Une analyse technique a démontré que la complexité d'une augmen-

-tation exponentielle des paires de langues pouvait être réduite à une croissance linéaire au moyen d'un système utilisant, pour les paires de langues rares, une langue de relais. Concrètement, pour traduire des textes, disons, de l'estonien en maltais, le traducteur aura recours à une langue relais. Les langues relais sont, à l'heure actuelle, au nombre de trois : l'anglais, le français et l'allemand. Le traducteur maltais traduira donc le texte estonien en maltais à partir de la version de la langue relais choisie. Ainsi sera respecté le droit de chaque citoyen à sa langue, sans toutefois faire exploser les budgets consacrés à la traduction.

Le métier d'interprète

Claude Durand, interprète de formation, chef d'unité à la Commission européenne, auteur du rapport *La relève* sur le besoin de renouvellement des effectifs d'interprètes dans les grandes organisations internationales est, quant à lui, entré dans le vif du métier d'interprète en brossant le profil idéal du candidat, à savoir : une parfaite maîtrise de la langue maternelle, une très bonne compréhension orale et immédiate de ses langues passives, une bonne culture générale et la connaissance de l'actualité européenne et internationale. Sont aussi requises des aptitudes telles qu'une bonne capacité de concentration et de mémoire ainsi qu'une résistance au stress et du sang-froid. Il a ensuite insisté sur la future pénurie d'interprètes de langue française. Dans les dix prochaines années, presque la moitié des interprètes de langue française iront à la retraite. C'est pourquoi la Commission européenne a lancé une campagne de

sensibilisation avec un clip vidéo sur *You Tube* "Interpréter pour l'Europe – en français"

<http://www.youtube.com/watch?v=YrgdukWVaGE>

Le déficit potentiel est sérieux. Trop peu de bons candidats de langue française se présentent. Or la *cabine française* est essentielle à l'Union européenne. Environ 200 nouveaux interprètes de langue française seront nécessaires d'ici 2020. La concurrence des autres organisations internationales est grande (par exemple, l'ONU)

La traduction littéraire

Françoise Wuilmart, traductrice de renom, notamment du livre *Une femme à Berlin*, publié à 80 000 exemplaires à ce jour, dirige le Centre européen de traduction littéraire à Bruxelles. La traduction, comme chacun sait, est essentielle pour le dialogue interculturel. On ne peut en effet lire toute littérature dans le texte original. Françoise Wuilmart a donc expliqué les différentes étapes à franchir pour restituer avec bonheur une œuvre d'art dans une autre langue. Le traducteur est aussi un écrivain et pas seulement un philologue. La recherche du mot juste n'est pas l'essentiel. Tout est permis au traducteur littéraire, pourvu qu'il restitue une globalité, via un discours qui recrée dans son souffle « l'âme » du texte,

parfois au détriment d'une certaine « fidélité » lexicale isolée.



N'est pas traducteur littéraire qui veut. Il y a beaucoup de mauvais traducteurs qui peuvent ruiner une œuvre et donc un écrivain. Pour devenir un traducteur littéraire de talent, il faut passer par une formation spécifique. Il faut donc créer des cycles de formation en traduction littéraire. C'est le but du Centre européen de traduction littéraire qu'elle a fondé et dirige à Bruxelles. La qualité de la traduction dépend étroitement d'une formation adéquate qui prendra en compte tous les aspects de ce métier difficile, faisant appel à la fois à la créativité et au savoir-faire. Lire l'intégralité des interventions sur le site

http://www.langue-francaise.org/Bruxelles/Bruxelles_entree.php

II. La traduction à la Commission européenne 1958-2010



Le multilinguisme est, depuis l'Europe des Six, un des principes fondamentaux de la Communauté, garant de l'égalité de chaque langue avec les autres et du respect de la diversité linguistique et culturelle. Il s'est « traduit » en action concrète dès les premiers instants, bien avant d'être défini formellement comme une politique à part entière: ainsi, aucun acte législatif ne peut entrer en vigueur au niveau européen s'il n'est produit dans les 23 langues officielles. Tel est le sujet de la conférence que la DG Traduction de la Commission européenne a organisé, vendredi 12 mars 2010 à Bruxelles, sur le thème de « *La traduction à la Commission européenne: 1958-2010, une communauté multilingue@travail* ». Elle a présenté à cette occasion une étude sur le fonctionnement multilingue de la Communauté économique européenne depuis l'origine. L'étude montre le rôle de la traduction pour rapprocher les citoyens de l'Europe car « le sentiment de citoyenneté

européenne naîtra de la sensation d'être compris, accepté et respecté dans sa culture ».

Le multilinguisme est aussi un défi pour l'Europe et ses citoyens ainsi que pour les institutions européennes qui ont dû s'adapter en permanence aux élargissements successifs et aux exigences imposées par le régime linguistique. Le recours aux traducteurs ainsi qu'aux interprètes sera, à l'avenir, toujours plus fréquent car il est évident que personne ne sera en mesure de maîtriser toutes les langues de l'Union. La traduction représente donc bien, pour citer Umberto Eco, « la langue de l'Europe ». Aujourd'hui, il ne devrait plus être possible de concevoir une politique européenne sans intégrer le multilinguisme comme facteur premier, clé pour l'assise démocratique de l'Union européenne, pour sa capacité d'innovation et pour la détermination de son impact et de sa pertinence. Compilée à partir des archives historiques de l'institution et des contributions d'une soixantaine de fonctionnaires, il s'agit de la première tentative de

retracer le fonctionnement concret du multilinguisme à la Commission depuis la CECA. L'étude est accessible à l'adresse suivante :

http://ec.europa.eu/dgs/translation/index_fr.htm

et la conférence peut être vue et écoutée en ligne à l'adresse :

<http://webcast.ec.europa.eu/eutv/portal/archive.html?viewConference=8670&catId=8614>

III. L'initiative citoyenne

Le 31 mars 2010, la Commission européenne a adopté une [proposition de règlement sur l'initiative citoyenne](#). Le Traité de Lisbonne prévoit en effet que les « citoyens de l'Union, au nombre d'un million au moins, ressortissants d'un nombre significatif d'États membres, peuvent prendre l'initiative d'inviter la Commission, dans le cadre de ses attributions, à soumettre une proposition appropriée sur des questions pour lesquelles ces citoyens considèrent qu'un acte juridique de l'Union est nécessaire aux fins de l'application des traités » (TUE article 11, par. 4). Comme nous l'écrivions dans l'Infolettre N° 20, DLF Bruxelles-Europe réfléchit à la faisabilité d'une action conjointe dans ce domaine : le cas échéant, il s'agira, en effet, de grouper les efforts d'un grand nombre d'associations qui militent en faveur de la diversité linguistique dans les institutions de l'Union européenne.

http://ec.europa.eu/dgs/secretariat_general/citizens_initiative/docs/com_2010_119_fr.pdf

IV. Les brèves



- Présentation de la revue l'AFI : « Année francophone internationale ».

Le 17 mars 2010 avait lieu à l'IHECS (Institut des Hautes Etudes de Communications sociales), à Bruxelles, autour du thème « journalisme et francophonie », la présentation de la revue de l'AFI (Année Francophone Internationale) 2009-2010 couvrant l'actualité de la francophonie dans le monde par son président, M. Loïc Hervouet. Pour la Belgique, Marcel Bauwens et Edgar Fonck (Association pour la Promotion de la Francophonie en Flandre - APFF) consacrent un article à la minorité francophone de Flandre. A cette occasion, ont également été présentés le cursus francophone de formation au journalisme produit pour l'UNESCO par le réseau Théophraste (IHECS), la relance des activités de l'aile belge de l'Union internationale de la Presse Francophone (UPF) et le numéro 54 *Spécial Francophonie* de la revue *Nouvelles de Flandre* (www.francophonie.be/ndf).

- La Francophonie et la Commission européenne s'entendent pour renforcer leur partenariat :

Le secrétaire général de la Francophonie, Abdou Diouf, a reçu le 9 avril à Paris le commissaire européen responsable de l'Éducation, de la Culture, du Multilinguisme et de la Jeunesse, Madame Androulla Vassiliou, une rencontre au terme de laquelle les deux institutions ont décidé de donner une nouvelle impulsion à la poursuite du partenariat.

- **Apprendre le français à Montpellier :** L'Institut européen de français coopère avec de nombreux organismes et institutions privés et publics dans le monde, www.institut-europeen.com.

- La Gazette européenne des langues :

Le bulletin d'information électronique du Centre européen pour les langues vivantes (CELV) Hiver 09/ Printemps 2010, N° 16 : À consulter sur le site (FR, EN)

<http://www.ecml.at/gazette/gazette-16-F.htm>.

V. Bons points, mauvais points



Alain Joyandet, secrétaire d'État chargé de la Coopération et de la Francophonie, a remis le 30 mars 2010 les prix du concours « **Francomot** » aux six étudiants ayant traduit avec créativité les anglicismes suivants : « **tuning** », « **chat** », « **buzz** », « **newsletter** », « **talk** ». Ont été retenus par le jury dans l'ordre : « **boldage** », « **tchatte** », « **ramdam** », « **infolettre** », « **débat** ». Ces mots réussiront-ils à se faire une place dans le langage courant ? Xavier North, directeur de la Délégation générale à la langue française a expliqué que « l'on ne peut pas prédire l'avenir d'un mot. L'usage est souverain et ne se décrète pas. C'est le locuteur qui décide en dernière instance ». <http://www.latitudefrance.org/Remise-des-prix-du-concours.html>



« Le français du district européen »

Je rencontrais il y a peu au Rond-Point Schuman des amis, membres de diverses associations de la « Société civile européenne ». Nous évoquions quelques discussions et initiatives récentes. L'un d'eux me dit : « Cher ami : je te félicite pour tes initiatives qui « adressent » un vrai problème ! » (Entendez : « abordent » EN : *to address*). Je te « supporte » entièrement (entendez : « te soutiens » EN : *to support*) et compte bien faire une « dissémination » de tes documents (entendez : « une diffusion » EN : *dissemination*). Bien entendu, ajoute un autre : l'essentiel sera que l'UE « implémente » les décisions dans ce domaine (entendez « mettra en œuvre » EN : *to implement*). Nous nous sommes évidemment séparés en ponctués nos poignées de mains d'un cordial : « On se revoit très bientôt. OK ? ». Sur ces entrefaites, le ciel s'assombrit. Nous levons les yeux et nos regards s'arrêtent un moment sur l'imposante façade du Berlaymont : « The EU in Copenhagen : Save the Climate ! » A la prochaine : « Bye, bye ! »

Roger Vancampenhout

VI. Publications :

Le point sur l'intercompréhension, clé du plurilinguisme, avril 2010, 128 pp., CLE international, Paris, de **Pierre Escudé et Pierre Janin** : L'intercompréhension, qui s'inscrit dans le champ plus vaste du plurilinguisme et de la diversité linguistique, entend répondre à ces questions en proposant une nouvelle approche des langues.

À bientôt, see you soon, hasta luego, a presto, bis bald, tot ziens, do zobaczenia...

Rédaction : Claire Goyer, Roger Vancampenhout

Bulletin d'adhésion à DLF Bruxelles-Europe

Fiche à envoyer avec votre règlement (ne pas renvoyer la fiche pour un renouvellement) à DLF Bruxelles-Europe, Chaussée de Waterloo, 1313 E, 1180 Bruxelles.

Virement au compte bancaire n° **310-1983220-44** Intitulé : DLF Bruxelles-Europe

Mécène	à partir de 320 €
Bienfaiteur	65 € à 319 €
Cotisation + abonnement revue	39 €
Cotisation couple + abonnement couple	47 €
Cotisation sans abonnement	24 €
Abonnement seul	36 €
Étudiants (moins de 25 ans)	18 €

NOM : (en lettres CAPITALES) - Prénom

.....

Adresse :

.....

Tél./ Télécopieur :

.....

Courriel :

Profession actuelle ou passée :

.....

Avez-vous du temps à nous consacrer ?

DLF Bruxelles - Europe

1313 E Chaussée de Waterloo, 1180 Bruxelles

bxl-europe@skynet.be

www.langue-francaise.org